

Ministère de la Communauté Française
Département de l'Education, de la
Recherche et de la Formation.

1040 Bruxelles, le 20 Mar 97
Rue de la Science, 43
02 / 238.86.11

Direction Générale de la Formation,
de la Promotion Sociale, de
l'Enseignement à Distance et des
Allocations et Prêts d'Etudes.

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Service de l'Enseignement
de Promotion Sociale.

Rue des Halles, 13
1000 Bruxelles

→ RH

Ref.: VS / Dossier pédagogique 1907

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité de Formation : GRIMAGES, MASQUES ET MAQUILLAGES SPECIAUX.
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 832114011C1

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,


G. Schmit

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Steels(02/238.86.44) ou Mr Dejardin(02/238.87.24)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

Document 8 bis

Dossier pédagogique

Unité de formation

1. La présente demande émane du réseau :

(1) Communauté française

(1) Libre confessionnel

(1) Provincial et communal

(1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau (2)

: J.LEFERE, Administrateur -délégué

Date et signature (2)

5/02/97



2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

GRIMAGES , MASQUES ET MAQUILLAGES SPECIAUX

CODE (3) : 832114 U 11 C 1

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Technique	<input checked="" type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel oui non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 2 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

D 8 BIS/UF : au 01.03.96

Date du document 8 bis : 5/02/97

exemplaire corrigé après conciliation du 22/02/97

11. Horaire minimum de l'unité de formation :
 Horaire minimum :

CODE (3) : 832114...U...C...A.....

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
Histoire du maquillage	CT	B	20
Grimages, masques et maquillages spéciaux	PP	L	44
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	16
		Total des périodes	80

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Avis favorable *Avis favorable*
 4/3/97 *A. Velicoff* 12/03/97 *Jef*

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :
 ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



A. COLLINET
 INSP. COORD.

Date : 10 MARS 1997 Signature

(2) A compléter
 (3) Réserve à l'Administration
 (4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 (5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

D 8 BIS/UF : au 01.03.96

Date du document 8 bis : 5/02/97
 exemplaire corrigé après conciliation du 22/02/97

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7, § 1^{er} et 2^{ème} du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation cible

- un public diversifié, comme par exemple :
 - de futurs professionnels du secteur des soins esthétiques ;
 - de futurs professionnels de la vente et de l'artisanat ;
 - des futurs professionnels du secteur de l'animation culturelle
- est un préalable dans le cadre d'une qualification liée aux professions liées au maquillage spécifique du théâtre ;
- et vise à faire acquérir à l'étudiant, tant sur le plan personnel que professionnel :
des compétences générales et transférables :
 - mobiliser sa créativité artistique en réalisant des grimages simples ;
 - tenir compte des ressources documentaires de l'histoire du maquillage pour prendre conscience de son rôle d'expression culturelle et de la relativité des critères esthétiques des sociétés étudiées ;
 - prendre conscience de ses potentialités créatrices par l'utilisation harmonieuse des couleurs , par la reproduction de motifs simples ;
 - prendre conscience des rapports que les êtres humains entretiennent avec le masque , le déguisement etc..;
des compétences spécifiques :
 - libérer l'expression créatrice en réalisant un masque de carnaval ;

CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1.CAPACITES

en maîtrise de la langue française

- répondre à des questions de compréhension sur le contenu de messages de types variés d'un niveau de langue simple;
- utiliser, à l'oral, un niveau de langue approprié à la situation de communication (échange de répliques);
- écrire en démontrant une connaissance de la langue un message de niveau de langue simple d'au moins vingt lignes, de production personnelle ou sous la dictée en respectant les règles élémentaires de l'orthographe et de la ponctuation ;

en orientation spatiale

- maîtriser les relations topologiques (droite, gauche, devant derrière)
- représenter le volume caché à partir d'une vue en plan ;
- déterminer les faces cachées d'un cube ;

en mathématiques

- ordonner des mesures de longueurs ;
- prendre une fraction d'un nombre ;
- calculer la surface d'un carré, son périmètre et le volume d'un cube ;
- écrire un nombre décimal en chiffres ;
- effectuer sur des nombres entiers les opérations fondamentales : addition, soustraction, multiplication et division

en visio- motricité

- repérer visuellement un élément distinct d'un ensemble (de lettres, de chiffres, de symboles, de couleurs) ;
- repérer des éléments symétriques constitutifs d'une figure géométrique moyennement complexe ;

2.2.TITRE(S) POUVANT EN TENIR LIEU

C.E.S.I.

GRIMAGES ET MAQUILLAGES SPECIAUX

Annexe 3

RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT OU LE REGROUPEMENT

Recommandation :

Aucune

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

En fin d'unité de formation, l'étudiant sera capable :

Histoire du maquillage

A partir de documents iconographiques, judicieusement choisis, illustrant des époques - clés, issus des civilisations comme l'Egypte, la Grèce et la Rome antique, le Moyen - âge, la Renaissance, le 17^{ème}, le 18^{ème} siècles, le Directoire, l'Empire, le second Empire, et le 20^{ème} siècle,

- d'identifier l'évolution des critères esthétiques pris en compte dans le maquillage
 - **Egypte** : violence des couleurs, utilisation de l'antimoine et de la malachite pour le maquillage des yeux et des paupières, teinture des lèvres au carmin
 - **Grèce antique** : recherche d'équilibre et de naturel, technique de l'éclaircissement du teint, rosissement des joues (rizion), yeux noircis au kôhl et les paupières à l'encens ;
 - **Rome antique** : teint clair presuqe blanchi (blanc de céruse, carbonate de plomb, craie dissoute) rouge prononcé (vermillon) pour les joues, épilation des sourcils, épaissis avec de la suie ensuite, port de faux cils,
 - **Moyen âge** : maquillage léger, diaphane, accentuation des pommettes (pastilles rouges) sourcils et le départ des cheveux épilés, accentuation des veines du front en bleu,
 - **Renaissance** : les maquillages outranciers inspirés de la mode florentine, sourcils légers (quelquefois épilés) soutien du regard, apparition de mouches en tissu , collées
 - **17^{ème} siècle** :maquillage en régression, poudre blanche, parement des mains
 - **18^{ème} siècle** : fard épais, blanc à base de céruse et d'alun saccharin, rouge en rond sur les joues et assez bas, lèvres très fardées dont la couleur signe le rang social, mouches collées de manières diverses pour signifier un message ;
 - **Directoire** : retour au naturel fard discret ;
 - **Empire** : apparition des soins du visage et maquillage léger ;
 - **19^{ème} siècle** : - 1830- accentuation de la pâleur , suppression du fard à joues et du rouge sur les lèvres, yeux agrandis et bordé de noir, sourcil important et descendant, accentuation des cernes de l'œil - 1870 -Second Empire : dessin des veines du visage avec un mélange de talc et d'indigo, sourcils épais et noircis avec du noir de fumée , pommettes rosies sans agressivité, front haut et blanc, bouche bordée de blanc, rouge discret;
 - **20^{ème} siècle** : - 1910 : crème blanche et poudre (éviter un teint hâlé) yeux et sourcils soulignés avec un crayon noir ou brun (début de la cosmétologie) - moitié du siècle : teint cuivré (ambre solaire)...
- de prendre en compte, à travers des textes commentant ces illustrations, des éléments historiques explicatifs pour se poser des questions comme (liste à titre indicatif)
 - la technique utilisée est -elle encore d'actualité ?
 - le produit est-il accessible à l'état brut ? est-il encore utilisé ? commercialisé ?
- de prendre conscience à travers des recherches spécifiques sur une époque donnée, des techniques de commercialisation et du coût des produits de la relativité des modes ;
- de se constituer un farde de documentation illustrant chaque époque et notamment celle d'aujourd'hui ;

GRIMAGES, MASQUES ET MAQUILLAGES SPECIAUX

A partir de documents iconographiques, judicieusement choisis,

Date du document 8 bis : 5/02/97

exemplaire corrigé après conciliation du 22/02/97

*illustrant des type de maquillages spéciaux comme maquillage « fleurs », « cygnes »
« papillon » « Cléopâtre » « Clown gai ou triste »*

- d'identifier les éléments esthétiques significatifs de chaque type de maquillage spécial ;
- d'identifier les produits nécessaires pour réaliser de tels maquillages ;

acquérir des habiletés en mobilisant ses potentialités de créativité et en réalisant des grimages et des maquillages spéciaux diversifiés :

- grimages enfants (animaux, clowns,...) à l'eau
- grimages adultes (bal costumé, carnaval,...)
- maquillages artistiques ou de circonstances tels qu'énumérés ci-dessus

en tenant compte des critères esthétiques, des règles élémentaires d'hygiène

A partir d'un matériel de base - masque neutre blanc, feutrine, strass, cabochons de couleurs, fleurs, plumes et colle

réaliser un masque de carnaval

en appliquant la procédure suivante

- choisir le motif à réaliser
- préparer le matériel nécessaire
- dessiner le contour des yeux
- procéder aux découpes nécessaires pour réaliser un loup,
- recouvrir le masque de feutrine
- orner le bord des yeux de strass
- simuler le fard à paupières
- agrémenter le sommet du masque de fleurs ou de plumes
- placer les galons à l'emplacement des oreilles

en mobilisant ses ressources de créativité ;

en ayant le souci d'un travail soigné et de qualité ;

en respectant les spécificités des matériaux utilisés

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable

- de commenter une recherche personnelle, *contenant au moins trois documents iconographiques illustrant une époque, en identifiant les principes de l'évolution historique* des techniques de maquillage ;
- réaliser, au moins , un grimage et un maquillage artistique simple ;
- réaliser un masque de carnaval ;

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ✓ niveau de créativité et d'expression artistique ;
- ✓ respect des règles d'hygiène ;
- ✓ maîtrise des techniques de grimage et du maquillage spécial ;
- ✓ souci du travail soigné ;
- ✓ respect des matériaux utilisés;

GRIMAGES ET MAQUILLAGES SPECIAUX

Annexe 6

PROFIL DU (DES) CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant

1907 U

GRIMAGE, MASQUES ET MAQUILLAGES SPECIAUX

INTRODUIT PAR:

LE RESEAU CEPEONS

REMARQUES

- Si cette UF amène à un seuil d'embauche ou d'employabilité(ce que je pense), il convient de la classer en qualification.
- **Horaire minimum:** La part de cours CT me semble trop importante par rapport aux cours de PP, ainsi que la part d'autonomie.
- **Finalités particulières:** elles doivent exprimer les finalités générales dans le contexte spécifique de l'unité. Ici, il s'agit plutôt de capacités terminales.
- **Capacités préalables requises:** Ces capacités ne correspondent pas au CESI.
Ne faudrait-il pas demander des notions de symétrie?
Ne faudrait-il pas exiger des capacités en maquillage: niveau de base ?
- **Annexe 3:** A revoir, incohérence.
- **Programme:**
Et l'Hygiène et la sécurité! On n'en parle nulle part!
Ne faudrait-il pas envisager un volet pour le maquillage du corps?

Dossier à revoir.

N VIELVOYE
22.02.97

